

## **Rapport trimestriel sur le rendement du Fonds de dotation le 31 décembre 2016**

Le Fonds commun de placement de McGill (le «FCPM») est géré par le Service des placements sous la direction du Comité des placements, un comité du Conseil des gouverneurs.

### **Énoncé de mission**

L'objectif général du FCPM est